

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2023

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 -
(N° 1346)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL865

présenté par
M. Balanant, rapporteur, M. Pradal, rapporteur et M. Terlier, rapporteur

ARTICLE 3

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 38 :

« La durée de l'incarcération provisoire... *(le reste sans changement)*. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.